

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°2-2023 | Février 2023 | 1 €





L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

Directrice de
publication :
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2/3 Édito de Catherine Rocharde
- 3 AG UL de Saumur
- 4 AG Sécurité Sociale
- 5 AG FNEC FP FO 49
- 6 Rassemblement Défense des Écoles Publiques
- 6/7 AG FO Ville d'Angers, CCAS, ALM
- 8 VYV mobilisation de la Petite Enfance
- 9/11 Dossier Mobilisations contre la réforme des Retraites

GRÈVE TOTALE À PARTIR DU 7 MARS

Les 19 janvier, 31 janvier, 7 février, 11 février, 16 février, plusieurs millions de salariés se sont mis en grève pour dire non à la réforme des retraites de Macron, Borne et Dussopt!

Plusieurs dizaines de milliers dans le département! Jamais la mobilisation n'avait atteint un tel niveau à CHOLET ou SAUMUR.

Les travailleurs ne veulent pas du report à 64 ans de l'âge de départ à la retraite ni de l'accélération de la réforme Touraine pour un départ à taux plein avec 43 annuités. Ils ne veulent pas travailler 2 ans de plus!

Ils considèrent que les femmes sont une fois de plus les grandes perdantes et certaines devront aller jusqu'à 67 ans pour pouvoir faire valoir leurs droits! Et c'est la réalité, même pas démentie par le gouvernement! Ne nous laissons pas abuser par les mesurettees demandées par certains députés de l'opposition tout acquis à la réforme.

Nous avons tous compris que les 1200 euros ressemblaient à une arnaque car ils ne se-

ront versés que pour une carrière complète. Cette mesure ne touchera que quelques milliers de salariés qui pourraient percevoir 100 euros pour atteindre les 1200 euros! et non 2 millions comme l'affirmait le ministre Véran.

De plus, la malhonnêteté aura été à son comble quand le député Ferraci a déposé un amendement pour proposer la mise en œuvre d'un système universel de retraite, pour faire converger tous les régimes. Ce qui n'est pas sans rappeler le projet de réforme de retraite par points de 2019.

Cette mobilisation historique est regardée avec beaucoup de dédain par le gouvernement qui aura tout tenté pour justifier son projet! Raccourcir les débats ne lui a pas permis de faire voter les 64 ans, ce qu'il escomptait pourtant! Après 15 jours de débat, c'est un gouvernement fragilisé qui doit aujourd'hui affronter la population, toutes les tentatives pour justifier la réforme se sont vues mises à mal!

Les arguties sur les difficultés pour le financement des régimes de retraite ont toutes

été mises en avant! Alors que le gouvernement s'inquiète car il pourrait manquer 12 milliards pour financer les retraites, il fait un choix qui attise la colère! Il décide d'augmenter le budget de la guerre pour le passer à 413 milliards d'ici 2030! Il s'extasie sur les dividendes record qui seront versés aux actionnaires! il ne remet aucune-ment en cause les aides de l'état versées aux entreprises sans aucune contrepartie! Même le Président du COR s'en est mêlé et a indiqué « les dépenses de retraite ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées, elles diminuent plutôt à terme »

Les ministres ont tout tenté y compris un coup de poker au dernier moment sur la prise en compte des carrières longues pour essayer d'élargir la majorité susceptible d'approuver la réforme! Mais force est de constater que ça ne passe pas!!

Dans un article du journal Les ÉCHOS de lundi 27 février, on peut lire : « Selon un sondage IFOP paru la semaine dernière, 67 % des personnes interrogées trouvent "justifiée"

la formation d'un mouvement visant à mettre la France à l'arrêt » Plus loin il est écrit « la volonté du Sénat d'accélérer sur la fin des régimes spéciaux pourrait donner du carburant à la contestation »

C'est bien là le nœud du problème pour le trio Macron Borne et Dusopt; il a face à lui une intersyndicale des confédérations et des organisations de jeunesse plus que jamais déterminées à le faire reculer! Face à l'entêtement du gouvernement, les organisations syndicales n'ont pas d'autre choix que de monter d'un cran, durcir

le mouvement pour obtenir satisfaction. C'est le sens de l'appel à mettre la France à l'arrêt dès le 7 mars! L'intersyndicale appelle également à se saisir du 8 mars journée internationale pour les droits des femmes.

Et cette déclaration correspond à la situation sur le terrain! Les salariés ne veulent pas des journées d'action qui ont certes établi le rapport de force mais n'ont pas permis de gagner à cette étape! Ils sont convaincus que la reconduction est nécessaire et nous devons les aider. D'ores

et déjà des syndicats ont appelé y compris en intersyndicale à reconduire, c'est le cas à la RATP, à la SNCF, dans les entreprises de la filière tri et collecte des déchets, dans la chimie, l'énergie. Les étudiants ont également organisé des assemblées générales et se préparent à bloquer les universités.

Ne les laissons pas seuls! le gouvernement craint par-dessus tout le blocage du pays! Alors, préparons le!

Assemblée Générale de l'Union Locale de Saumur



L'AG du l'Union Locale FO de Saumur s'est tenue le 24 janvier 2023. Catherine Rochard, présidente, a introduit la discussion en revenant notamment sur l'actualité de la mobilisation contre la réforme des retraites.

Le rapport d'activité a été fait pour l'année 2022.

L'UL s'est employé à défendre le service public républicain à Saumur où il ne cesse de se dégrader en raison du désengagement de l'État. Les Unions locales FO et

CGT ont fait signer une pétition à partir de septembre 2021 pour demander le maintien, mais également la réouverture des services publics qui disparaissent : bureaux de poste, guichets SNCF, classes et écoles. Les ULs FO et CGT ont été reçues par le maire. Les questions de l'hôpital de Saumur et de la restauration universitaire ont également été évoquées, car ces 2 sujets ont souvent été abordés pendant la campagne de signatures. FO a rencontré la sous-préfète à sa demande en mars. L'échange n'ayant pas été porteur, il a été décidé de demander une au-

dience à la députée. Des représentants FO et CGT (poste, SNCF, Éducation Nationale, hôpital, retraité) ont reçu Mme Saint Paul et son adjoint M Algoët le 17 mai. Cela a été également l'occasion d'évoquer les menaces portées sur les écoles publiques des communes de Brissac-Loire-Aubance pour lesquelles l'UL de Saumur avait lancé une pétition. À ce jour, c'est le statu quo sur tous ces sujets... restons vigilants.

Pendant l'année 2022, l'UL a également soutenu les mobilisations particulières des enseignants, qui se sont opposés avec le FCPE aux

ACTUALITÉS

fermetures de classes et d'écoles, et celles des territoriaux de Saumur qui ont revendiqué le maintien de leur pouvoir d'achat en se rassemblant à 2 reprises lors du conseil municipal. La question des salaires est devenue centrale pour tous rapidement du fait de l'inflation. Dans le sillage des salariés de Total, l'intersyndicale

CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL appelle à la grève dans le département le 18 octobre contre la remise en cause du droit de grève et pour les augmentations de salaire. L'UL FO de Saumur a organisé avec l'UL CGT le rassemblement à Saumur.

Le bureau pour l'année 2023 a

été élu à l'unanimité :

Morgane Moureaux (secrétaire), Bruno Moisy (secrétaire adjoint), Nicolas Cabaret (trésorier), Nicolas Michel (trésorier adjoint), Dany Rosier (archiviste), Charlotte Versaveau (membre), Emmanuel Denou (membre), Daniel Giraud (membre)

Sécurité Sociale : une Assemblée Générale massive et offensive



les éléments de confiance pour préparer la grève reconductible et le blocage du pays. C'est seulement par — là que passera la victoire! Il s'agit donc, notamment dans la perspective du 7 mars et de ses suites de réunir les collègues, d'organiser les discussions dans les services, de préparer les Assemblées Générales des personnels...

Le constat des camarades est sans appel : tous ensemble, nous pouvons abattre cette réforme et faire y compris ainsi refluer toute une politique qui s'oppose frontalement à nos intérêts et à l'existence de la sécurité sociale elle-même. Si nous l'emportons sur les retraites, nous gagnerons notamment sur les salaires, sur les effectifs, et sur toutes les contre-réformes de destruction en cours.

Au terme des échanges, de nombreux camarades qui n'appartenaient pas encore à nos instances s'y sont portés candidats et ont été élus, illustrant plus nettement encore le caractère soudé de cette Assemblée Générale marquée également par la détermination à développer encore notre syndicat FO au sein de nos organismes.

Frédéric NEAU

Secrétaire du syndicat des Organismes Sociaux

L'Assemblée Générale du syndicat des Organismes Sociaux s'est tenue le 10 février en présence de 60 participants.

Ce chiffre, jamais atteint ces dernières années, démontre à lui seul l'implication des adhérents du syndicat dans le fonctionnement de celui-ci, mais aussi dans leur volonté de s'intégrer pleinement à la bagarre pour le retrait de la réforme des retraites de Macron et de son gouvernement.

Au cours des semaines précédentes, nous avons pu constater que les agents de la sécurité sociale, comme l'ensemble des salariés de ce pays, avaient clairement exprimé leur rejet de cette réforme. Cela s'est en particulier

traduit à travers leur présence importante aux Assemblées de personnels qui se sont tenues sur Angers (jusqu'à 70 présents le 19 janvier) ainsi qu'aux manifestations qui se sont déroulées dans le département. Au sein de ces dernières, nous avons en effet retrouvé quantité de collègues que nous n'avions jamais vus défiler et qui bien souvent ont choisi de manifester dans les cortèges FO.

En étant axée sur ce combat, cette AG aura aussi constitué une réussite du point de vue du contenu au travers des discussions riches orientées sur les dispositions à prendre pour l'emporter.

La résolution adoptée à l'unanimité le dit très clairement : nous devons continuer d'accumuler

ACTUALITÉS

Assemblée Générale de la FNEC-FP-FO 49

Le Vendredi 3 février 2023 a eu lieu l'AG de la FNEC FP FO 49 était un moment important pour les syndicats de notre Fédération de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle qui se retrouvaient en AG annuelle l'après-midi.

Retraites, salaires, Statut, conditions de travail, « classes défense et sécurité globale », voie professionnelle, fermetures de classes, précarisation, inclusion scolaire... Les sujets de discussion n'ont pas manqué.

Professeurs des écoles, des collèges et lycées, des lycées professionnels, personnels administratifs, Chef d'établissement, Accompagnants des Enfants en Situation de Handicap, personnel de la culture (Château d'Angers)... Chacun a pu faire état de ses revendications. Et d'un secteur à l'autre, elles se ressemblent.

Catherine Rochard, Secrétaire Générale de l'UD FO 49 a apporté le salut fraternel de l'UD et a fait une intervention interprofessionnelle centrée sur le sujet du moment : nos retraites.

Les 100 personnels réunis ont adopté à l'unanimité un Appel : « LAG réaffirme son rejet du projet de contre-réforme MACRON-BORNE sur les retraites.



Compte tenu de la dégradation des conditions de travail, de l'amplification de la précarisation, de la casse du Statut, de la dégradation des conditions de vie avec l'inflation et le blocage des salaires, il est d'autant plus intenable de travailler 43 années et jusqu'à 64 ans!

L'AG constate que le gouvernement est affaibli.

Elle mettra tout en œuvre pour mettre en échec le projet de

contre-réforme.

Elle appelle les collègues à faire massivement en grève Mardi 7 février 2023.

Elle appelle à multiplier les AG de secteurs qui prennent des initiatives pour amplifier la mobilisation et mettent en débat la question de la grève qui fera plier le gouvernement. Nous pouvons gagner, nous allons gagner!»

Défense des écoles publiques

du Maine-et-Loire :

Parents et Enseignants au rendez-vous !

Jeudi 9 février 2023, 150 à 200 enseignants et parents d'élèves se sont rassemblés devant la Préfecture à l'appel de l'ensemble des

organisations syndicales.

Le vote de 73 fermetures de classes (!) dans les écoles du Maine-et-Loire était à l'ordre du



ACTUALITÉS



jour de Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)...

Ces 73 fermetures de classes prévues pour la rentrée scolaire 2023 ont été décidées de manière autoritaire par le Directeur Académique (DASEN), contre l'avis unanime des organisations syndicales. Le DASEN, profitant de l'absence de règlement intérieur du CSA, a tout simplement refusé de proposer un deuxième projet de carte scolaire puisque le sien était rejeté.

Ces méthodes rappellent celles utilisées par le gouvernement pour imposer sa politique ces derniers mois. Un 49-3 local qui va impacter lourdement le fonctionnement des écoles publiques

du département à la rentrée prochaine!

Mesures et méthodes exceptionnelles, réponse exceptionnelle : L'intersyndicale FO, FSU, UNSA, CFDT et les parents d'élèves ont lu une seule et même déclaration. Ils sont ensuite sortis de la salle de réunion, laissant le Préfet et le Directeur Académique seuls avec leur équipe... Ils ont ensuite rejoint les manifestants et scandé : « Les fermetures de classes, on n'en veut pas! », « La casse du service public, on n'en veut pas! »

Ces méthodes autoritaires, on n'en veut plus non plus... À tous les niveaux, la FNEC-FP-FO agit pour faire respecter les règle-

ments des instances et permettre la défense des écoles. Elle demande l'abandon de toutes les mesures de fermetures de classes.

FO propose aux autres organisations syndicales des initiatives communes dès la rentrée des vacances d'hiver pour poursuivre la mobilisation, en lien avec celle sur les retraites. Les enseignants massivement en grève les 19, 31 janvier et 7 février le savent : gagner sur la contre-réforme des retraites permettra des victoires à suivre sur leurs revendications, dont l'abandon de toutes les fermetures de classes.



Assemblée générale du syndicat FO Ville d'Angers CCAS et ALM



Ce sont près de 70 agents du syndicat des Territoriaux de la ville d'Angers, CCAS et Angers Loire Métropole réunis pour leur assemblée générale annuelle, le 27 janvier dernier.

Présidé par le secrétaire régional des services publics, Yann Roué, avec une participation de de la secrétaire départementale pour l'Union Départementale, Catherine Rochard, le syndicat a tenu à rappeler son attachement au fédéralisme et son partage avec

ACTUALITÉS



l'interprofessionnel au travers la présence de ces camarades.

Le secrétaire général, Xavier Redon a rappelé lors de son rapport d'activité, que l'année 2022 fut particulièrement riche à plusieurs égards...

Une situation catastrophique pour l'ensemble des salariés de ce pays. La guerre en Ukraine et ses effets sociaux, justifiés ou non...

Accélération des prix de l'énergie, accélération des prix de l'alimentation... sont autant d'éléments qui mettent en difficultés financières les salariés, agents de la fonction publique. Et ce ne sont pas les 3.5 % d'augmentation du point d'indice, gelé depuis 2010, qui feront taire la contestation et la demande de revalorisation des salaires dans la fonction publique en général et en particulier dans la territoriale.

Au niveau local, une activité syndicale accrue, de par des mouvements sociaux dans nos collectivités.

C'est au côté des animateurs, atsem de la ville d'Angers, au travers d'un mouvement social d'ampleur au sein de l'Éducation démarré en septembre 2021... Conditions de travail, des taux d'encadrement auprès des enfants non respectés dénoncés depuis des années, avec des mises en danger des enfants et des agents. De faibles rémunéra-

tions (avec majoritairement des personnels féminins), des temps de travail découpés, un manque de reconnaissance a amené les agents à se mobiliser et à appeler à la grève pendant des mois entre 2021 et 2022! une sortie de crise en mars 2022 en demi-teinte. Les agents (atsem, animateurs) obtiennent une revalorisation de 46 € brut de leur régime indemnitaire, avec une nouvelle organisation de travail pour la rentrée de septembre 2023. Ce dernier point inquiète quelque peu les personnels ATSEM, notamment sur les nouvelles dispositions horaires...

Pour F.O, c'était juste le commencement d'un mouvement plus profond... comme nous avons pu le voir surgir en octobre 2022, avec les agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Ses agents (majoritairement des personnels féminins) ont souhaité exprimer à leur tour des revendications salariales, de carrière, de reconnaissance de leur métier! De manière courageuse et exemplaire, elles se sont mobilisées pour faire entendre les revendications portées à la connaissance du maire d'Angers, depuis des années. (grève de la verbalisation des parkings payants...)

Ces agents sont rejoints, quelque temps après des réunions d'info propres à F.O, par les parcs et jardins, sur des revendications portées également à la connaissance du maire-président depuis des

années : suppressions de postes, externalisation, reconnaissance, valorisation salariale... et par la suite par de nombreux autres services de nos collectivités, à près de 350 agents en fin d'année 2022!!

Un dénominateur commun, la revalorisation salariale!! mise en exergue par cette inflation galopante... Et en lien aujourd'hui avec la réforme des retraites, qui souligne le besoin d'avoir un salaire revalorisé!!

Enfin, une fin d'année 2022 ponctuée par les élections professionnelles dans la fonction publique. Le syndicat des Territoriaux de la ville d'Angers, CCAS et Angers Loire Métropole peut se satisfaire des résultats en augmentation depuis 2018. Cela démontre à nouveau que notre engagement reste le même, fidèle à la préservation du Service Public Républicain, socle de l'édifice social en France. Le syndicat Force Ouvrière continuera à porter les revendications des agents territoriaux.

L'élection du nouveau conseil syndical pour 2023, avec Xavier Redon reconduit en tant que tant secrétaire général du syndicat, entérine la fin de journée. Il n'y a toutefois pas de clôture d'assemblée sans évoquer les revendications 2023 avec un axe fort, la bataille à mener contre la réforme des retraites!!

ACTUALITÉS

La colère gronde dans les crèches du Groupe Vyv

Ménage non fait dans les locaux, ampoules pas remplacées, ventilation en panne, porte d'entrée non réparée, etc. Les grièfs ne manquaient pas ce jeudi 2 février à la Bourse du travail où étaient réunies une quarantaine de salariées du Groupe Vyv. « On se retrouve à faire du ménage alors que ce n'est pas notre rôle. On accueille des bébés et c'est sale ! », s'emporte une salariée. « Moi, je suis là en priorité pour les enfants », précise une autre. « Pour qu'ils puissent s'épanouir et nous faire notre travail correctement ». À la crèche du CHU d'Angers, on note l'extrême exigüité des locaux, qualifiés de « garage à bébés ». « On a 17 enfants pour quatre encadrants dans 12 m² », assurent celles qui y officient.

Un rendez-vous ce vendredi
Une dernière alléguation que réfute Sophie Justal, la directrice « Petite enfance » du groupe Vyv en Pays de la Loire. « Nous sommes dans une activité réglementée et contrôlée par les services du Département, la surface dédiée à l'accueil des enfants définit



Angers, le 2 février. Une quarantaine de salariées du groupe Vyv étaient réunies à la Bourse du travail avec les représentants du syndicat Force ouvrière pour dénoncer leurs conditions de travail.

le nombre d'enfants que nous pouvons accueillir. » Quant aux difficultés évoquées plus haut, elles ne sont pas du fait de l'employeur, selon elle : « Nous travaillons dans le cadre de nos activités avec des sous-traitants chargés de l'entretien de nos locaux. Ils subissent actuellement des difficultés de recrutement dont nous subissons les conséquences, et nous le déplorons. »

« Depuis la mise en place du Groupe Vyv-Pays-de-la-Loire, il y a une stratégie d'entreprise qui change et qui fait la part belle à la rentabilité. Ce qui n'était pas dans l'ADN de la Mutualité », assure pourtant Anthony Kerdreux, représentant Force ouvrière. Face à lui, les salariées réunies à la Bourse du travail dénoncent aussi leur faible niveau de rémunération – elles se disent rémunérées

« sous le Smic » - regrettant notamment d'être privées de la prime « Ségur », soit 183 euros de plus par mois. « Nous respectons et appliquons le cadre légal et conventionnel concernant l'ensemble des éléments d'ordre salarial, et notamment l'application du salaire minimal qu'est le Smic. Quant à l'indemnité Ségur et l'indemnité Laforcade, ces dernières sont strictement encadrées et malheureusement, le secteur de la petite enfance n'est à ce jour pas éligible », rétorque Sophie Justal. Le Groupe Vyv compte 50 établissements d'accueil de la petite enfance dans la région des Pays de la Loire. Lesquels accueillent 1 200 enfants chaque jour. « Sur toutes ces questions nous sommes en lien étroit et fréquent avec les partenaires sociaux, nous avons été sollicités par un syndicat sur des questions spécifiques autour de la petite enfance et nous allons les recevoir dès demain » (ce vendredi 3 février, N.D.L.R.). Le groupe recensait 22 % de salariés grévistes, ce jeudi.

Vivès TRÉCA-DURAND

VYV les salariés de la petite enfance disent STOP!

Le 2 février dernier, une cinquantaine de grévistes, salariés de la petite enfance du groupe VYV se sont réunis à la bourse du travail avec leur syndicat FO.

Ces salariés dénonçaient :

- Des salaires qui ne leur permettent plus de vivre de notre travail
- La perte généralisée des droits,
- La dégradation des conditions de travail
- Une perte sans précédent de l'attractivité de leurs métiers.

En outre, le gouvernement voudrait nous faire travailler jusqu'à 64 ans en faisant peser sur nous salariés victimes d'une paupérisation une réforme injuste qui n'a aucune légitimité sociale et structurelle.

Ils revendiquent :

- L'augmentation immédiate de leurs salaires à hauteur de l'inflation
- L'embauche immédiate sur tous les postes vacants de personnel qualifié.
- L'obtention des 183 € pour tous les exclus du Ségur à compter du 1 Juin 2021

• L'obtention intégrale de la prime décentralisée dans la CCN 51 sans aucun abattement

• Des ratios d'encadrement à 50/50, hors apprentis

• Des remplacements systématiques en cas d'absence de salarié

• Un temps d'analyse de la pratique de 2 heures/mois dans toutes les structures

• Le respect du taux d'accueil par professionnel auprès de l'enfant.

• Un plan ambitieux de formation des salariés

• L'ouverture massive de places en formation initiale

• L'Abandon de la loi Taquet

• La suppression immédiate des trois jours de carence avec prise en charge intégrale par l'employeur

• Abandon de la réforme des retraites

À l'issu de l'AG, ils ont décidé de s'inscrire dans la journée de mobilisations contre la réforme des retraites et ont exigé l'ouverture de négociations avec leur direction.

Le 07 Février, une cinquantaine de salariés grévistes du secteur de la petite enfance de VYV3 Ac-

compagnement et Soins se sont réunis devant le siège de l'entreprise à Angers.

Ils revendiquent notamment des augmentations de salaire et une amélioration des conditions de travail et d'accueil des enfants.

La Déléguée Syndicale FO accompagnée d'une délégation de salariées grévistes ont été reçues par la direction.

Les propositions de la direction sont très loin de répondre aux revendications des salariés.

Les salariés réunis lors de la grève ont décidé d'une nouvelle grève lorsque les conditions seront réunies. Pour cela, ils ont décidé avec le soutien du syndicat FO, d'étendre le mouvement et d'informer les familles sur les conditions de travail des salariés et par conséquent, les conditions dans lesquelles les enfants sont accueillis. Une pétition a été rédigée et est proposée à tous les salariés de VYV. Des salariés d'autres secteurs du groupe VYV partagent les revendications de la petite enfance. Le syndicat FO appelle les salariés à rejoindre le mouvement pour accentuer le rapport de force et faire plier la direction du groupe VYV.

RETRAITE

Nous pouvons gagner ! Nous allons gagner !

Les 31 janvier, 07 et 11 février dernier nous avons manifesté aux sons des « Pas 1, Pas 2, Pas 2 ans de plus », contre cette réforme injuste que veut nous imposer ce gouvernement contre l'avis de 70 % de la population contre l'avis des millions de manifestants !

Cette réforme qui n'est pas impérative pour « sauver notre système » à pour seuls objectifs de nous faire travailler 2 ans de plus et de faire de baisser notre niveau de pension !



La contre-réforme des retraites de Macron : Une régression sociale considérable

Pour tous ceux nés après 1968

VÉRONIQUE, 1 ENFANT, NÉE EN 1968
Carrière complète dans le privé

Avant la réforme
 Départ possible à 62 ans : 1641 €
 Départ possible à 64 ans : 1817 €

Avec la réforme Macron
 Départ à 62 ans impossible
 Pour un départ à 64 ans : 1641 €



2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE, PERTE DE 176 € PAR MOIS !

SANDRA, MÈRE DE 4 ENFANTS, NÉE EN 1969
Carrière hachée, mais toutes ses annuités

Avant la réforme
 Départ possible à 62 ans : 967 €
 Départ possible à 64 ans : 1128 €

Avec la réforme Macron :
 Départ à 62 ans impossible
 Pour un départ à 64 ans : 967 €



2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES PERTE DE 160 € PAR MOIS

Les carrières complètes au SMIC

PAULA, CÉLIBATAIRE, NÉE EN 1964
Employée dans une société d'entretien
Carrière complète au SMIC

Avant la réforme
 Départ possible à 62 ans : 1217 €
 Départ possible à 63 ans : 1265 €

Avec la réforme Macron
 Départ à 62 ans impossible
 Pour un départ à 63 ans : 1217 €



1 AN DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE, PERTE DE 50 € PAR MOIS !

Les carrières longues

PAUL, PÈRE DE 2 ENFANTS, NÉ EN 1963
Ouvrier du bâtiment, carrière longue,
début d'activité à 18 ans

Avant la réforme
 Pour un départ à 60 ans : 1275 €

Avec la réforme Macron
 Départ à 60 ans impossible
 Pour un départ à 62 ans : 1275 €



2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE, AUCUN BÉNÉFICE

Évaluations réalisées par des agents de CARSAT

La réforme des retraites c'est quoi ?

- Le décalage de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans en 2030
- Accélération de l'allongement de la durée de cotisation : 43 annuités dès 2027

QUELLE RETRAITE POUR LES JEUNES FAISANT DES ÉTUDES ?

Les jeunes qui font des études entrent tardivement dans l'emploi. Par conséquent, pour obtenir toutes leurs annuités, ils doivent partir à la retraite plus tardivement

Exemple : Pour un début d'activité à 24 ans et 43 ans de carrière, le départ à la retraite à taux plein se fera à 67 ans.

PLUS DE PRÉCARITÉ

Aujourd'hui une personne sur deux qui liquide sa retraite n'est plus en emploi : chômage, invalidité, inaptitude...

Ces personnes devront rester deux ans de plus dans la précarité !

1200 € DE RETRAITE GARANTIE : MENSONGE !

C'est 1200 € bruts de pension régime de base + complémentaire.

Pour l'obtenir, il faudra avoir réalisé une carrière complète : 43 années au SMIC !

RETRAITES



Par ces journées nationales inter-professionnelles de grèves et de manifestations, les travailleurs montrent leur détermination, très forte, à obtenir le retrait du projet, notait l'intersyndicale le 7 février. Entre ces dates phares, pas de répit à la mobilisation : des actions ont lieu dans les entreprises et les services (assemblées générales, manifestations aux flambeaux, distribution de tracts...).

Dans le département à chaque manifestation, nous avons été plus de 10 000 avec de très beaux cortèges FO que ce soit à Angers, Saumur, Cholet ou Segré.

Le 11 février nous étions 20 000 manifestants à Angers, 5300 à Cholet, 4000 à Saumur, 350 à Segré (FO et CFTD), près de 3 millions dans tout le pays. Ils se sont exprimés massivement en participant aux manifestations et en se mettant en grève. Aucune réponse du Ministre du Travail, de la Première Ministre ou du Président de la République qui considèrent que les manifestations se

passent bien et qu'il est normal que les inquiétudes s'expriment! Nous sommes pourtant au-delà



des inquiétudes, le rejet du report de l'âge légal de départ à 64 ans, l'accélération de la durée de cotisations pour arriver à 43 annuités concentrent toute la colère. Les salariés refusent de prendre 2 ans fermes! Ils rejettent la politique du gouvernement qui a décidé de passer le budget de la guerre à 413 milliards et qui considère que 12 milliards d'un hypothétique déficit du régime des retraites est

insurmontable! Pour les salariés qui font face à l'inflation à l'augmentation des tarifs de l'énergie, de l'alimentation, la situation est devenue insupportable! Face à l'inertie du gouvernement, l'intersyndicale unie déclare samedi : « Enfin, si malgré tout le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraités à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. Le

bureau de l'Union Départementale, qui s'est réuni le lundi 13 février, considère que c'est la voie à suivre, préparer la grève à compter du 7 mars et la reconduire le 8, voire le 9 mars. Comme point d'étape le 16 février nous étions dans les départements pour les retraites aux flambeaux organisées à Angers, Segré, Cholet et Saumur.

Les journées d'actions ont montré leurs limites malgré le déferlement. La RATP et la SNCF ont pris leurs dispositions en déposant un préavis de grève reconductible. Le bureau de l'UD a appelé tous ses syndicats à préparer à leurs côtés la grève totale les 7 et 8 mars, à prendre contact avec les autres organisations présentes dans les entreprises et à réunir les salariés.



Mettons la France à l'arrêt à partir du 07 mars!

RETRAITES



**FACE À L'ENTÊTEMENT
DU GOUVERNEMENT
ON MONTE D'UN CRAN !**



**METTONS
LA FRANCE À L'ARRÊT
À PARTIR DU 7 MARS**